



Direction Adjointe du Budget  
Service du Budget  
0413312525

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DU 18 OCTOBRE 2024  
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ**

**OBJET : Centre médico-psycho-pédagogique départemental - Budget supplémentaire et décision modificative numéro 1 pour l'exercice 2024.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux Finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Lors de la séance publique du 8 décembre 2024, l'Assemblée a procédé à l'adoption du budget primitif (BP) du Centre médico-psycho-pédagogique départemental (CMPPD) pour l'exercice 2024. Après cette séance, le budget s'élève, crédits d'ordre compris, à 2 546 820 € en charges de fonctionnement et à 3 900 € en dépenses d'investissement.

Il convient à présent de se prononcer sur le budget supplémentaire (BS) 2024, qui se divise en deux parties distinctes :

- la reprise des résultats à la clôture de l'exercice 2023 ;
- la décision modificative (DM) n°1 qui amende le BP 2024.

## **I – La reprise des résultats antérieurs**

En section de fonctionnement, le résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2023 s'élevait à 546 384,77 €, dont 299 191,82 € au titre des résultats 2022.

Celui-ci a déjà été affecté lors du BP 2024 à hauteur de 153 979 € sur résultats 2022.

Le présent BS 2024 intègre le solde d'affectation sur résultats 2022, soit 145 212,82 €, laissant un reliquat sur résultats 2023, de 247 192,95 € à reprendre d'ici la fin de l'exercice 2025.

L'excédent de fonctionnement reporté (002) est donc de 145 212,82 € au présent BS.

En section d'investissement, le résultat à la clôture de l'exercice 2023 de 190 358,01 € doit être repris avant la fin de l'exercice 2024. Il est donc porté en recettes de la section d'investissement dès la présente décision.

## **II – La décision modificative n°1**

Concernant la DM1, il convient de séparer les approches de la section de fonctionnement de la section d'investissement.

### **A - La section de fonctionnement**

La section de fonctionnement s'équilibre à 369 423,82 €.

Le besoin exprimé se situe essentiellement en dépenses de personnel (345 K€), le reste des demandes affectant les dépenses d'exploitation courantes (15,5 K€) et les dépenses de structure (9 K€).

Les dépenses de personnel doivent être revues à la hausse en raison de recrutements de personnel en cours d'année (une secrétaire en mai 2024 et une orthophoniste en septembre 2024), ainsi que de réajustements de dépenses règlementaires (majoration s'agissant de l'indemnité de fonction IFSE et des cotisations aux organismes sociaux).

Pour faire face à ces charges, le CMPPD utilise les recettes supplémentaires notifiées par décision budgétaire de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 14 juin 2024 établissant la dotation annuelle pour l'exercice 2024 (en hausse par rapport aux prévisions budgétaires initiales).

### **B - La section d'investissement**

La section d'investissement s'équilibre à 190 358,01 €, intégrant ainsi la reprise des résultats antérieurs.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

La Présidente  
du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône



Martine VASSAL

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DU 18 OCTOBRE 2024**

**RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ**

**OBJET : Centre médico-psycho-pédagogique départemental - Budget supplémentaire et décision modificative numéro 1 pour l'exercice 2024.**

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi dix huit octobre à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Martine VASSAL.

**Présent(s) :**

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

**Absent(s) :**

Mme Sophie CAMARD, Mme Nouriaty DJAMBAE, Mme Audrey GARINO, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Eric LE DISSES, M. Yannick OHANESSIAN.

**Excusé(s) :**

Mme Josette SPORTIELLO.

**Donne(nt) pouvoir :**

Mme Martine AMSELEM à M. Yves VIDAL, M. Frédéric COLLART à Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Samia GHALI à M. Azad KAZANDJIAN, Mme Magali GIORGETTI à M. Gérard FRAU, M. Lucien LIMOUSIN à Mme Corinne CHABAUD, M. Richard MALLIE à M. Lionel DE CALA, M. Benoît PAYAN à M. Anthony KREHMEIER, Mme Marine PUSTORINO à Mme Valérie GUARINO.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DU 18 OCTOBRE 2024**

**RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ**

**OBJET : Centre médico-psycho-pédagogique départemental - Budget supplémentaire et décision modificative numéro 1 pour l'exercice 2024.**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni à l'Hôtel du Département le 18 octobre 2024, le quorum étant atteint,  
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Vu la maquette budgétaire du CMPPD annexée,

A décidé :

- d'adopter le budget supplémentaire pour l'exercice 2024 du budget annexe du Centre Médico-Psycho-Pédagogique départemental (CMPPD) ;
- de préciser que ce budget supplémentaire est adopté, comme pour le budget général, sans vote formel, par chapitre, selon la maquette budgétaire M22.

Adopte à l'unanimité

Pour : 49

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard FRAU, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, Mme Samia GHALI, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Benoît PAYAN, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Abstentions : 2

Mme Sandrine D'ANGIO, M. Cédric DUDIEUZERE.

Pour la Présidente  
du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation



Nathalie CAROLLO